

Démarche	: Dossier d'inscription au Prix "Non au harcèlement" 2026
Organisme	: Mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire (MPVMS)

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche permet aux écoles, collèges et lycées de s'inscrire aux prix Non au harcèlement pour l'année 2026. Le prix Non au harcèlement est organisé par le ministère de l'Éducation nationale avec le soutien de la MAE. Il a pour objectif de donner la parole aux élèves pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement en milieu scolaire, à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo ; celle-ci servant de support de prévention pérenne dans leur établissement.

Le dossier doit être complètement saisi sur la plateforme pour participer aux jurys départementaux puis académiques. Les lauréats académiques des différentes catégories concourront à la phase nationale.

Transmettre votre participation au prix Non au harcèlement 2026

Pour participer au prix Non au harcèlement, vous devez déposer la production de vos élèves via ce portail « Démarches simplifiées ».

Date limite d'envoi des productions : vendredi 30 janvier 2026 à 23h59 (heure de Paris)

NOR : MENE2528964C - Circulaire du 22-10-2025 -

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo42/MENE2528964C>

Le règlement du prix est disponible sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement>

Pour toute question (règlement du concours, conception des affiches et vidéos, résultats, etc.), merci de contacter directement votre académie à l'adresse mail dédiée, consultable ici <https://eduscol.education.fr/document/4336/download>.

Souhaitez-vous vérifier que votre production respecte les principales règles techniques du prix ?

Cette étape est facultative et ne vous empêche nullement de déposer votre dossier.

Les informations communiquées sont extraites du règlement du prix.

Cochez la mention applicable

Oui

Dossier d'inscription au Prix "Non au harcèlement" 2026

Quel support avez-vous adopté pour votre projet ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- affiche
- vidéo

Le bloc du numéro d'appel est-il inclus sur la production ?

Il est téléchargeable ici: <https://eduscol.education.fr/image/43520/display>

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Le bloc du numéro d'appel est obligatoire sur l'affiche ou la vidéo.

Il est téléchargeable ici: <https://eduscol.education.fr/image/43520/display>

Le logo Phare est-il présent sur votre affiche ou vidéo ?

UNIQUEMENT pour les écoles et établissements publics

Il est téléchargeable ici: <https://eduscol.education.fr/image/43514/display>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- OUI
- NON
- NON (hors établissements publics)

Le logo Phare est obligatoire pour les écoles et les établissements publics

Il est téléchargeable ici: <https://eduscol.education.fr/image/43514/display>

Votre vidéo doit faire 2 minutes au maximum avec le générique inclus.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

La vidéo dure au maximum 2 minutes, générique compris (la vidéo sera téléchargée par le porteur de projet sur la plateforme institutionnelle PodEduc).

L'affiche peut-elle être imprimée en A3 avec un slogan lisible à distance ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

L'affiche comporte obligatoirement un élément de texte (« slogan ») lisible à distance (2 à 3 mètres). L'affiche doit pouvoir être imprimée au format A3 sans perte de qualité.

Tous les éléments (images, photos, slogans, musiques) de l'affiche ou de la vidéo sont-ils libres de droits ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Les candidats doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur et les droits de la propriété intellectuelle pour l'ensemble des éléments utilisés dans les productions.

Dossier d'inscription au Prix "Non au harcèlement" 2026

Avez-vous en votre possession toutes les autorisations de droits à l'image des élèves et des adultes apparaissant dans la vidéo ou sur l'affiche ?

Le formulaire de droits à l'image est téléchargeable ici :

Pour les élèves: <https://eduscol.education.fr/document/45421/download>

Pour les adultes: <https://eduscol.education.fr/document/45424/download>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

OUI

NON

La production n'a pas nécessité la captation de l'image ni de la voix d'aucun élève ni adulte

Les formulaires de droits à l'image sont OBLIGATOIRES.

Afin de permettre la valorisation des travaux, les équipes pédagogiques veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté. À cet effet, elles feront remplir par les personnes concernées le formulaire d'autorisation de droit à l'image téléchargeable sur le site Éduscol et le conserveront pendant dix ans pour chaque élève et adulte participant au projet.

Il est téléchargeable ici :

Pour les élèves: <https://eduscol.education.fr/document/45421/download>

Pour les adultes: <https://eduscol.education.fr/document/45424/download>

Les musiques et les voix de la vidéo sont-elles bien libres de droit ?

Tous les éléments de la vidéo, notamment les éventuelles musiques, doivent être libres de droits.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Seules les musiques libres de droits, c'est-à-dire les musiques qui peuvent être librement copiées, distribuées et modifiées, appartenant soit à de la musique du domaine public, soit à de la musique diffusée sous une licence ouverte, peuvent être utilisées dans le cadre du prix Non au harcèlement.

Les crédits artistiques de la vidéo sont-ils bien toutes mentionnés à la fin de la vidéo ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Toutes les références des extraits musicaux doivent obligatoirement être mentionnées à la fin de la vidéo.

Votre vidéo est-elle sous-titrée ?

Vérifier sur PodEduc que le sous-titrage est bien activé

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'intégration des sous-titres est obligatoire et l'audiodescription est encouragée afin que les contenus soient accessibles au plus grand nombre.

Votre production semble respecter les critères techniques. Nous vous proposons de remplir cette démarche pour finaliser l'inscription de votre projet.

Dossier d'inscription au Prix "Non au harcèlement" 2026
Cette vérification n'est pas prise en considération et ne peut être contestée dans le cadre des jurys à venir, qui demeurent souverains dans leurs décisions.

Votre production semble respecter les critères techniques. Nous vous proposons de remplir cette démarche pour finaliser l'inscription de votre projet.

Cette vérification n'est pas prise en considération et ne peut être contestée dans le cadre des jurys à venir, qui demeurent souverains dans leurs décisions.

1. Choix des catégories

Support

Ce prix invite des groupes d'élèves à réaliser collectivement un support de prévention du harcèlement entre élèves en milieu scolaire : une affiche ou une vidéo.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Affiche

Vidéo

Catégorie

Les participants concourent dans le niveau concerné :

- école élémentaire ;

- collège ;

- lycée ;

- inter-degré pour les projets impliquant à la fois des élèves du premier et du second degrés (il peut s'agir, par exemple, de projets menés dans le cadre de la liaison école-collège ou par des élèves ambassadeurs avec les écoles situées à proximité).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

école

collège

lycée

inter-degré

Le projet peut participer également à un ou des prix spéciaux

Les participants peuvent également concourir à un ou plusieurs prix spéciaux, en fonction des thématiques que leur projet aborde :

prévention du cyberharcèlement <https://eduscol.education.fr/media/60984/download>;

prévention du harcèlement sexiste et sexuel (dont le harcèlement à caractère LGBTphobe)

<https://eduscol.education.fr/media/60981/download>;

inclusion (pour la prévention du harcèlement à l'encontre des élèves à besoins éducatifs particuliers)

<https://eduscol.education.fr/media/60985/download?attachment>.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Prévention du cyberharcèlement

Prévention du harcèlement sexiste et sexuel

Inclusion

2. Dépôt de la production

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Télécharger votre affiche

Veuillez respecter le nommage de votre fichier suivant les consignes inscrites au règlement du prix: exemple pour une école: UAI_Ecole_NOM_ville_département

Dossier d'inscription au Prix "Non au harcèlement" 2026

Lien PodEduc de la vidéo (<https://portail.apps.education.fr/>)

Vous aurez téléchargé au préalable sur votre espace PodEduc votre vidéo.

<https://podeduc.apps.education.fr/> sur le portail apps.education.fr

3. Description du projet

Titre du projet

Description du projet et de sa réalisation

Nombre d'élèves concernés par la réalisation du projet

Vous conserverez une liste des élèves qui pourraient vous être demandée lors des différentes phases du concours.

Nombre d'encadrants

Vous conserverez une liste des encadrants qui pourraient vous être demandée lors des différentes phases du concours.

Classe(s) ou groupe(s) ayant réalisé le projet

Classe, ambassadeur NAh, club cinéma, CVL...

Partenariat pour la réalisation

4. Actions de prévention à venir

Listes des actions de prévention

Action de prévention

Description de l'action avec le nombre d'élèves et d'adultes concernés

Budget pour cette action

Action de prévention

Description de l'action avec le nombre d'élèves et d'adultes concernés

Budget pour cette action

Action de prévention

Description de l'action avec le nombre d'élèves et d'adultes concernés

Dossier d'inscription au Prix "Non au harcèlement" 2026

Budget pour cette action

Ordre auquel doit être adressé le chèque de la MAE si votre projet est primé

5. Engagement de la direction de l'école ou de l'établissement

IMPORTANT

L'acceptation des conditions du règlement du prix par la direction est OBLIGATOIRE pour valider le dossier de participation.

Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Madame

Monsieur

Nom du directeur ou chef d'établissement

Adresse électronique du directeur ou chef d'établissement

Acceptation et signature du règlement par la direction

La direction de l'école ou de l'établissement s'engage à avoir lu le règlement du prix et en avoir accepté toutes les conditions notamment les suivantes:

- la participation au prix « Non au harcèlement » vaut cession, à titre gratuit, au profit du ministère de l'éducation nationale, de tous les droits de propriété intellectuelle des candidats ou de leurs ayants droits sur les œuvres et supports réalisés dans le cadre du concours;
- la direction veille à informer l'ensemble des partenaires ayant contribué à la conception ou à la production des œuvres de cette cession de droits, afin d'en garantir le respect et la bonne application;
- les productions doivent respecter la législation sur les droits d'auteur et les droits de la propriété intellectuelle pour l'ensemble des éléments utilisés;
- seules les musiques libres de droits peuvent être utilisées dans le cadre du prix « Non au harcèlement ». Il s'agit exclusivement de musiques appartenant au domaine public ou diffusées sous licence ouverte autorisant leur copie, leur diffusion et leur modification à des fins non commerciales. Toutes les références des extraits musicaux utilisés doivent impérativement être mentionnées au générique ou à la fin de la vidéo;
- la direction atteste que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté. À cet effet, elles ont fait remplir par les personnes concernées le formulaire d'autorisation de droit à l'image téléchargeable sur le site Éduscol et le conserveront pendant dix ans pour chaque élève et adulte participant au projet, dans un espace sécurisé de l'établissement;
- en cas de sélection pour la phase nationale, ces formulaires devront être transmis par voie numérique aux responsables académiques de la lutte contre le harcèlement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

6. Identité de l'école ou de l'établissement

Votre département

pour les écoles et établissements de l'étranger (AEFE) saisir 99-Etranger

Dossier d'inscription au Prix "Non au harcèlement" 2026

Votre académie

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aix-Marseille
- Amiens
- Besançon
- Bordeaux
- Clermont-Ferrand
- Corse
- Créteil
- Dijon
- Grenoble
- Guadeloupe
- Guyane
- La Réunion
- Lille
- Limoges
- Lyon
- Martinique
- Mayotte
- Montpellier
- Nancy-Metz
- Nantes
- Nice
- Normandie
- Orléans-Tours
- Paris
- Poitiers
- Reims
- Rennes
- Strasbourg
- Toulouse
- Versailles
- Nouvelle-Calédonie
- Polynésie française
-

Dossier d'inscription au Prix "Non au harcèlement" 2026

rechercher votre école ou établissement par l'UAI (ou le nom ou la commune)

Vérifiez bien que votre choix correspond à votre école ou établissement

Nom de l'école ou de l'établissement

adresse de l'école ou de l'établissement

commune ou ville de l'école ou de l'établissement

Pays de l'école ou de l'établissement

Le numéro UAI (XXXXXXXX X) de l'école ou de l'établissement

**Pour la catégorie inter-degré
UAI de l'école ou établissement partenaire**

Dénomination de l'école ou établissement partenaire

UAI de l'école ou établissement partenaire

Dénomination de l'école ou établissement partenaire

UAI de l'école ou établissement partenaire

Dénomination de l'école ou établissement partenaire

Le projet est-il porté par une structure partenaire de l'école ou de l'établissement

Le prix mobilise l'ensemble de la communauté éducative. Les écoles élémentaires et établissements publics peuvent être associés à :

- des accueils de loisirs associés;
- des structures d'animation avec ou sans hébergement ;
- les conseils des enfants ou des jeunes mis en place par les collectivités;
- les unités d'enseignement en milieu hospitalier et/ou autres structures équivalentes ;
- les lycées agricoles.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Dossier d'inscription au Prix "Non au harcèlement" 2026

Nom de la structure

Adresse de la structure

Commune de la structure

7. Ecoles, établissements hors Phare

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Déposer le plan de prévention et de traitement des situations de harcèlement de votre établissement

Les participants non-inscrits dans le programme Phare seront tenus de joindre leur plan de prévention et de traitement des situations de harcèlement.